



Ecole SAINT JEAN
24, rue des écoles
59160 LOMME
Tél: 03.20.09.51.01



PARTICIPATION FINANCIERE DES FAMILLES **ANNEE SCOLAIRE 2015/2016**

(Annexe à la convention de scolarisation)

1 - Contribution familiale

Etablissement sous contrat d'association, l'école Saint Jean bénéficie d'une participation financière de l'Etat qui prend en charge les salaires des enseignants et de la Mairie de Lomme qui prend partiellement en charge certains frais de fonctionnement.

L'école Saint Jean doit financer les frais de fonctionnement non couverts par le forfait communal ainsi que les dépenses d'entretien et de rénovation des bâtiments. Pour permettre la prise en charge de ces dépenses, **une contribution familiale de 33 Euros par mois est demandée par élève de septembre à juin.**

Une réduction de 10 % est accordée à partir du 2^{ème} enfant de la famille scolarisé, cette réduction est de 25% à partir du 3^{ème} enfant.

Les tarifs d'étude, de garderie et de restauration ne sont pas augmentés pour 2015-2016.

2 - Contribution volontaire

Les familles qui le souhaitent peuvent verser en complément de la contribution familiale une contribution volontaire dont le montant reste libre. Ceci permet la mise en place d'une solidarité discrète entre les familles. Nous remercions par avance les familles qui répondront favorablement à cette sollicitation.

3 - Cotisation diocésaine

Elle est reversée à la Direction Diocésaine de Lille et permet le fonctionnement des différents services de l'Enseignement Catholique (Direction Diocésaine, Udogec, psychologues scolaires, association sportive, animation pastorale)

Son montant pour cette année est de 26 Euros par élève. Elle est facturée en 1 fois au mois de septembre.

4 - Fournitures scolaires : forfait qui n'est plus demandé.

Forfait de 3€ par élève et par mois de septembre à juin :

5 - Forfait activités pédagogiques et culturelles

Son montant pour cette année est de 2€ par élève et par mois de septembre à juin.

Ce forfait permet la prise en charge des activités pédagogiques spécifiques, des frais d'intervenants et des petites sorties pédagogiques. En cas d'organisation durant l'année d'une sortie pédagogique plus importante, une participation complémentaire pourra être demandée.

6 - Cotisation A.P.E.L. (association des parents d'élèves)

Son montant est de 14 € pour l'année. Elle est facturée à l'aîné de la famille fréquentant un établissement privé catholique. Elle est facturée en une fois au mois de septembre.

7 - Etude et garderie

Nous souhaitons cette année encore faire l'effort sur ces services tant pour les parents que pour les enfants et continuons donc financièrement à les rendre très accessibles.

La garderie est ouverte le matin de 7h20 à 8h20, le soir de 16h30 à **18h30**.

L'étude est accessible à partir du CP, elle se déroule de 16h30 à 17h30, au-delà, les enfants rejoignent la garderie.

A compter de cette année scolaire, le service d'étude et de garderie sera assuré les vendredis de départ en vacances.

L'étude ou la garderie occasionnelle est facturée 5€ par heure. Toute heure entamée est due.

Au-delà de 4 heures de présence par mois, le forfait mensuel sera appliqué, ce forfait est de 17 € par mois sur la base d'une heure de présence par jour (il sera de 34 € pour 2 heures de présence par jour).

La garderie le soir se termine à 18h30 très précises. Au-delà de cet horaire, il vous sera facturé un supplément de 2.50 € par quart d'heure de retard.

8 - Règlement des factures

Vous recevrez chaque début de mois, de septembre à juin une facture reprenant en fonction des situations les éléments présentés ci-dessus

Ces factures sont à régler impérativement pour le 8 du mois.

Nous recommandons vivement le règlement par prélèvement automatique qui est sûr et pratique et évite toute circulation et manipulation de chèque ou espèces. Il suffit pour cela de nous retourner l'autorisation de prélèvement complétée et signée, accompagnée d'un relevé d'identité bancaire ou postal.

En cas de difficultés de règlement, n'hésitez pas à prendre contact avec le chef d'établissement qui étudiera avec vous votre situation.

TABLEAU RECAPITULATIF*

Libellé	Montant annuel	Facturé :
Contribution familiale 1 ^{er} enfant	330 €	Chaque mois de septembre à juin, soit 33€/mois
Contribution familiale 2 ^{ème} enfant	290 €	Chaque mois de septembre à juin, soit 29€/mois
Cont. familiale 3 ^{ème} enfant et plus	250 €	Chaque mois de septembre à juin, soit 25€/mois
Cotisation diocésaine	26 €	En septembre
Forfait supprimé : fournitures scolaires	30 €	Chaque mois de septembre à juin, soit 3€/mois
Forfait activités pédagogiques	20 €	Chaque mois de septembre à juin, soit 2€/mois
Cotisation A.P.E.L.	14 €	En septembre



Ecole SAINT JEAN
24, rue des école
59160 LOMME
Tél: 03.20.09.51.01



ENGAGEMENT FINANCIER 2015/2016

Madame, Monsieur

parent(s) ou responsable(s) légal(aux) de l'enfant

scolarisé(e) pour l'année 2015/2016 à l'école Saint Jean :

- ont pris connaissance des tarifs et des conditions de règlement pour l'année scolaire 2015/2016. Ils s'engagent à régler dans les délais prévus l'intégralité des frais scolaires et périscolaires et le cas échéant les frais d'étude ou garderie.
- optent pour le règlement de leur facture :
 - par prélèvement automatique le 8 du mois, du 8 octobre 2015 au 8 juillet 2016
 - par chèque le 8 du mois, du 8 octobre 2014 au 8 juillet 2016
- acceptent de verser une contribution volontaire de Euros par mois.

Fait à _____, le _____

Signature (s)